



LA POSTE

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS

« LE TIMBRE À L'ÉCOLE 2011-2012 »

Préambule

Dans le cadre de l'opération « Le Timbre à l'École, La Poste, société anonyme, au capital de 3 400 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 356 000 000, dont le siège social est situé au 44 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, représentée par Phil@poste, (Immeuble Orsud, 3-5 avenue Gallieni, 94257 Gentilly Cedex), ci-après dénommée « **Phil@poste** », organise un concours gratuit et sans obligation d'achat, du 1^{er} décembre 2011 à 1 h au 30 avril 2012 à 24 h, dans le cadre de l'opération « **Le Timbre à l'École 2011-2012** » (ci-après dénommé « le Concours »).

Ce Concours est ouvert exclusivement aux enseignants qui participent à l'opération « Le Timbre à l'École ».

Opération organisée par Phil@poste qui permet aux enseignants d'aborder avec leurs élèves, de manière ludique, de nombreux sujets inscrits au programme scolaire. Les cibles sont limitées aux classes des cours élémentaires : cycle 2 : CP et CE1 ; cycle 3 : CE2, CM1 et CM2.

Article 1 : Modalités de participation

Pour y participer :

- **les enseignants doivent décrire le projet pédagogique qu'ils ont initié à partir des documents de l'opération « Le Timbre à l'École 2011-2012 »** reçus pour les élèves du cycle 2 ou du cycle 3, sous une forme simple et libre : textes, images, collages et tout autre moyen de présentation pourront être utilisés dans la limite de deux feuilles de papier de format A3 maximum ;

- **puis adresser leur projet par courrier à :**
LA POSTE / PHILAPOSTE
« Concours LE TIMBRE À L'ÉCOLE 2011-2012 »
3-5 boulevard Gallieni - Immeuble Orsud
94257 GENTILLY CEDEX

en précisant dans leur envoi :

- le nom de l'établissement scolaire et son adresse postale ;
- les nom et prénom de l'enseignant ;

- la classe participante et son nombre d'élèves.

- **Date limite d'envoi : 30 avril 2012 à minuit**, la date du cachet de La Poste faisant foi.

- Les enseignants font leur affaire d'obtenir des représentants légaux de leurs élèves, leur autorisation afin que leurs enfants puissent participer au concours.

Article 2 : Sélection des projets et désignation des lauréats

Un jury national composé de personnalités du milieu socio-éducatif se réunira avant le 20 mai 2012 pour sélectionner les 3 projets les plus créatifs.

Seront proclamés gagnants les 3 enseignants sélectionnés par le jury pour leur projet. Les 3 enseignants seront avertis individuellement par courrier, avant le 26 mai 2012.

Article 3 : Les dotations

Le concours est doté de 108 lots.

3 lots sont destinés aux enseignants et 105 sont destinés aux élèves des classes de ces 3 enseignants (35 élèves par classe en moyenne), d'une valeur totale de 5675 euros TTC.

Pour les enseignants primés :

- **1^{er} PRIX** : un lot comprenant un ordinateur portable*, une imprimante (et / ou) scanner* d'une valeur de **1 000 € TTC** ; une gravure numérotée en taille-douce (valeur hors commerce) ;
- **2^e PRIX** : un lot comprenant une tablette tactile* d'une valeur de **700 € TTC** ; une gravure numérotée en taille-douce (valeur hors commerce) ;
- **3^e PRIX** : un lot comprenant un cadre photo numérique avec imprimante intégrée*, un appareil photo numérique* d'une valeur de **300 € TTC** ; une gravure numérotée en taille-douce (valeur hors commerce).

Pour chacun des élèves des classes des 3 enseignants primés :

- **un livre timbré**, « Les jeux vidéos » ou « Le cirque » ou « Astérix », d'une valeur de **20 € TTC**, par élève ;
- **un jeu des « Incollables - famille* »** d'une valeur de **15 € TTC**, par élève.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, à aucun échange ou paiement en valeur, et ce pour quelque raison que ce soit. Phil@poste se réserve le droit de les remplacer par des lots en nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Article 4 : Remise des prix (sous réserve des possibilités d'organisation par Phil@poste)

- Les enseignants seront invités, sous réserve de confirmation, à une remise des prix au salon « **Planète Timbres** » qui se déroulera du 9 au 17 juin 2012, au Parc Floral de Paris – Paris 12^e.
- Les enseignants gagnants recevront leur prix dans leur école, si la cérémonie de remise des prix ne peut avoir lieu ou s'ils ne peuvent pas se déplacer à Paris.
- Les élèves des trois classes gagnantes recevront leur prix directement à l'école, via l'enseignant gagnant.

Article 5 : Concession des droits

Les 3 lauréats, sélectionnés par le jury national, autorisent La Poste à reproduire et à représenter leur projet pédagogique, pour une durée d'un an à compter de la date de fin du Concours, pour le monde entier, sur :

- des supports de communication papier et / ou électronique en nombre illimité, en tout format (revues, site Internet, affiches...).

Article 6 : Responsabilité

Phil@poste se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Phil@poste sera dégagée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries...) qui priverait même partiellement le(s) gagnant(s) de son(leur) gain.

Phil@poste ne peut être tenue pour responsable des retards, pertes et avaries occasionnées au lot lors de son acheminement ou du manque de lisibilité des cachets postaux.

Article 7 : Informations nominatives

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de

suppression sur les informations nominatives collectées dans le cadre du Concours.

Ce droit peut être exercé auprès de : **LA POSTE / PHILAPOSTE « Concours LE TIMBRE À L'ÉCOLE 2011-2012 » 3-5 boulevard Gallieni - Immeuble Orsud 94257 GENTILLY CEDEX.**

Article 8 : Acceptation et dépôt du règlement

La participation au Concours implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Le règlement est déposé auprès de la SCP Brisse et Bouvet, huissiers de justice à Paris, situé au 354 rue Saint-Honoré, Paris 1^{er}.

Le règlement sera disponible par correspondance auprès de Phil@poste ou sur Internet, dans la rubrique « Le Timbre à l'École » sur le site www.philotablo.fr.

Toute demande de remboursement des frais d'envoi du projet et / ou de la demande d'envoi du règlement doit être effectuée par courrier à l'adresse suivante :

**LA POSTE / PHILAPOSTE « Concours LE TIMBRE À L'ÉCOLE 2011-2012 »
3-5 boulevard Gallieni - Immeuble Orsud - 94257 GENTILLY CEDEX.**

Cette demande doit être effectuée dans un délai de 30 jours à compter de la date de fin du Concours, le cachet de La Poste faisant foi.

La Poste remboursera les frais au tarif lent sur demande dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande.

La Poste se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toutes poursuites.

Article 9 : Litiges

Toute contestation relative au Concours devra être formulée dans le délai d'un mois à compter de la proclamation des résultats.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.

À défaut, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes dans le ressort de la cour d'appel de Paris.

ANNEXE

LES PRIX DU JEU-CONCOURS « Le Timbre à l'École 2011-2012 »

PRIX	Montant	Quantité
<i>Pour les enseignants :</i>		
Un ordinateur portable, une imprimante et / ou un scanner et une gravure numérotée en taille-douce (valeur hors commerce)	1 000,00 €	1
Une tablette tactile et une gravure numérotée en taille-douce (valeur hors commerce)	700,00 €	1
Un cadre photo numérique avec imprimante intégrée, un appareil photo numérique et une gravure numérotée en taille-douce (valeur hors commerce)	300,00 €	1
<i>Pour les élèves des enseignants gagnants : (35 enfants au maximum par classe)</i>		
Un livre « Les jeux vidéos » ou « Le cirque » ou « Astérix »	20,00 €	105
Un jeu « Les incollables » version famille	15,00 €	105
LE TIMBRE À L'ÉCOLE 2011-2012		
3 gagnants désignés et 105 gagnants issus de cette désignation		